Université de Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2019-16

Le conseil d'administration, réuni le 13 décembre 2019 à 14h00 sur convocation de la présidente d'Université de Paris adressée le 29 novembre 2019 ;

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université, et notamment leur article 9 ;

Point de l'ordre du jour : 2.1. Délégation de pouvoir accordée à la présidente d'Université de Paris ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accorde délégation de pouvoir à la présidente de l'université :

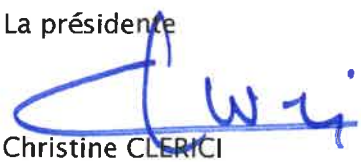
- Pour apporter toute modification au budget initial de l'université (adoption de budgets rectificatifs) sous réserve de ne pas porter atteinte à l'équilibre budgétaire ;
- Pour l'acceptation de dons et legs non grevés de charges, de conditions et/ou d'affectation immobilière ou faisant l'objet de réclamation des héritiers légaux ;
- Pour tout engagement d'action en justice, et notamment dépôt de plainte, dépôt de main-courante, saisine de juridiction en première instance, appel ou cassation, ou désistement d'instance ;
- Pour l'approbation de tout protocole transactionnel ne portant pas sur un montant de plus de 150 000 euros ;

La présidente de l'université rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Nombre de membres constituant le conseil : 28
Quorum : 14
Nombre de membres participant à la délibération : 28
Abstentions : 0
Votes exprimés : 28
Contre : 0
Pour : 28

Fait à Paris, le 18 / 12 / 2019

La présidente



Christine CLERICI

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université de Paris et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris

Classé au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 09 JAN. 2020 Transmis au recteur le : 09 JAN. 2020